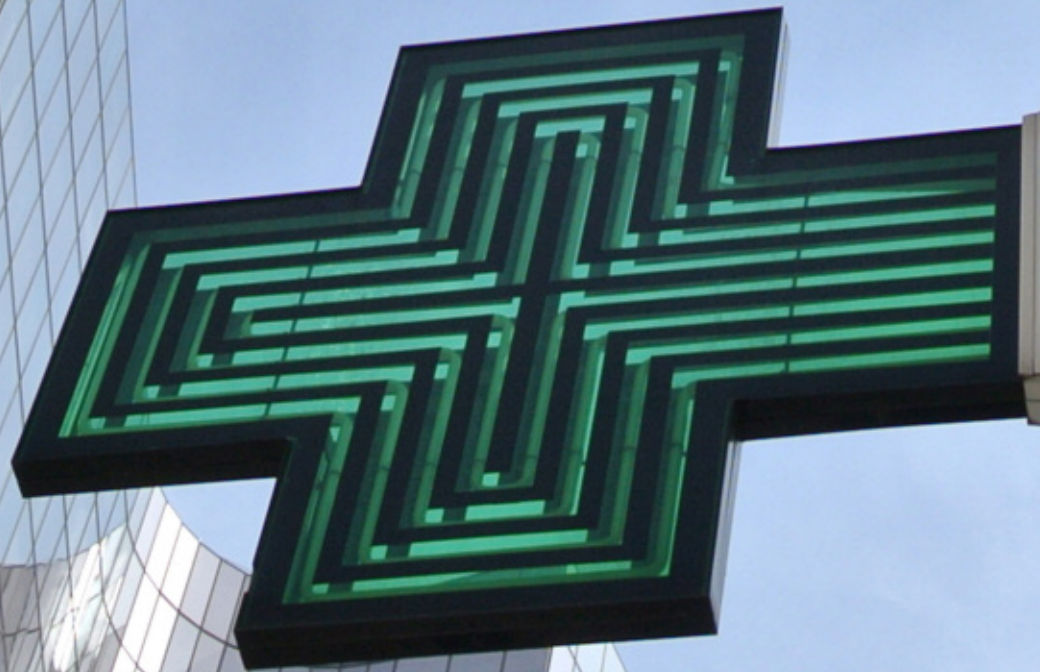


12

*Éditoriaux
Choisis pour vous!*



2016

Éditorial

En 2016 : l'essentiel a été préservé!

Par Zitouni IMOUNACHEN

A

près quarante ans, les années défilent à une telle vitesse que cela devient angoissant. D'ailleurs, c'est souvent mon comptable qui, pour des raisons basement fiscales, se charge de me rappeler que l'année ne tardera pas à s'éclipser.

Qu'a-t-il changé durant cette année ? Autour de moi, pas de changement majeur ! L'emprise des Smartphones sur chacun de nous s'accroît de jour en jour. La crise économique est toujours omniprésente. La situation de l'éducation ne cesse de se désagréger. La pluie continue de se faire désirer et les gens conduisent toujours aussi mal !

Professionnellement, on peut résumer la situation de la pharmacie d'officine par un RAS (rien à signaler). En effet, la profession continue à se débattre dans sa sempiternelle crise - crise économique certes, mais crise existentielle surtout. D'un côté nous avons un flot de demandes, de l'autre une logorrhée de promesses, et sur le terrain, quasiment rien ne change.

Pour autant, 2016 n'a pas été une mauvaise année. Car les expériences et les épreuves de la vie nous ont appris que les biens les plus précieux dont on dispose sont la santé et la sécurité. Sans elles, nulle dignité, nulle projet et nulle vie ne sont possibles.

Dans un monde où chaque jour apporte son lot d'attentats, de morts innocents et de blessés graves, le Maroc est l'un des rares pays qui demeurent à l'abri d'actions terroristes. Hormis l'insécurité urbaine, qu'il faut aussi combattre, le Maroc est un pays où l'on peut vivre relativement en sécurité. Et cela est un sacré privilège ! On doit donc s'en féliciter, et veiller à ce que cela perdure.

Même si on a l'impression que les choses ne s'améliorent pas aussi vite qu'on le voudrait, il faut avouer que nous disposons de l'essentiel. Cela ne devrait pas nous empêcher, pour autant, d'aspirer et d'œuvrer pour avoir mieux, mais sans pour autant sombrer dans le pessimisme et la victimisation.

Parce que l'Homme n'a aucune prise sur le temps, les années continueront à se succéder à un rythme effréné, et seul restera l'empreinte et le souvenir de nos actions et réalisations.

Et en tant que professionnels de santé, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour améliorer la santé de nos concitoyens. C'est, in fine, notre véritable mission.

Bonne année et bonne santé à tous.

S o m m a i r e

JANVIER

Et si on nationalisait les pharmacies?

FÉVRIER

Formation continue : les professionnels de santé sont très demandeurs !

MARS

Quand l'information s'éclipse derrière la communication...

AVRIL

Industrie pharma : la « fiole » est à moitié pleine !

MAI

Observance : gâchis et inaccessibilité...

JUIN

Sacs en plastique : nos enfants nous remercieront...

JUILLET

Pharmacien : un problème peut en cacher un autre!

AOÛT

Depakine : la communication ne suffit pas !

SEPTEMBRE

Industrie pharma : sans accompagnement, la pilule risque d'être amère!

OCTOBRE

Le social oui, mais pas à n'importe quel prix !

NOVEMBRE

Loi 17-04, dix ans après!

DÉCEMBRE

Medicament.ma : une application au service des professionnels de santé et des patients

Et si on nationalisait les pharmacies?

Par Abderrahim DERRAJI - 26 janvier 2016

Les pharmaciens qui peinent à se relever du passage PPM-PPV, sont sous le choc depuis qu'ils ont appris l'adoption en première lecture par la Chambre des conseillers d'un amendement au projet de loi 109-12 portant Code de la mutualité. Cet amendement autorise les mutuelles à gérer des établissements de soins et des pharmacies.

En adoptant une telle disposition, les conseillers ont offert aux mutuelles une occasion en or pour battre en brèche l'esprit du «sacro-saint » article 44 de la loi 65-00 interdisant aux organismes gestionnaires de l'AMO de cumuler la gestion des caisses et celle des structures de soins et la délivrance des produits pharmaceutiques. Cet amendement est également en contradiction avec d'autres textes législatifs notamment la loi 17-04.

Ces dispositions, si elles sont définitivement entérinées, vont impacter lourdement tous les professionnels de santé et les industriels du secteur du médicament. En effet, ces derniers deviendront tributaires des appels d'offre et des conditions dans lesquelles ils vont se dérouler.

Mais celui qui payera le plus lourd tribut n'est autre que le patient qui sera privé de son droit de choisir librement son médecin, son pharmacien, son laboratoire d'analyses, son médecin-dentiste voire ses médicaments.

C'est pour cela que les professionnels de santé ne comptent pas se laisser faire. Ils ont commencé à manifester leur mécontentement et leur indignation à travers la toile et par voie de presse. Quant à leurs responsables syndicaux et ordinaires, ils sont entrain de multiplier les communiqués et les rencontres pour éviter la mise à mort de leurs professions. Les professionnels de santé, les industriels et les grossistes répartiteurs viennent également de se regrouper en collectif pour préparer une stratégie commune pour rattraper cette ineptie.

Pour conclure, on espère que cet amendement sera tout simplement retiré, dans le cas contraire et comme l'a dit un ancien pharmacien, il vaut mieux nationaliser toutes les pharmacies....



Formation continue : les professionnels de santé sont très demandeurs !

Par Abderrahim DERRAJI - 23 février 2016

L'Université Mohammed VI des sciences de la santé a abrité le samedi dernier la première édition du Forum de la Formation médicale continue (Formedfor).

Lors de cette rencontre, les étudiants du MBA de santé ont présenté les résultats d'une enquête très intéressante menée sur 378 médecins et pharmaciens. Cette enquête a mis en avant les nombreuses attentes des professionnels en matière de formation continue.

Les résultats de cette étude ont révélé que les professionnels de santé marocains comptent, dans leur majorité, sur cette formation pour être au courant des avancées scientifiques, pour actualiser leurs connaissances, pour améliorer le service rendu au patient, pour développer des compétences, pour disposer d'une formation concrète et pour améliorer leurs performances.

Cette enquête a révélé également que les professionnels sont majoritairement favorables (72,9%) à ce que cette formation continue devienne obligatoire.

La présentation de cette enquête a été précédée par la présentation de l'expérience française en matière de formation continue. Le Dr. Philippe BONNET, président de l'Union nationale des associations de formation médicale et d'évaluation continues (UNAFORMEC) a présenté le cas français qui se caractérise par sa complexité et sa richesse. Le cas des pharmaciens français a été présenté par le Dr. Stéphane PICHON, président du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de la région PACA. Ce pharmacien de Marseille a mis en avant le rôle joué par les instances ordinales dans l'accompagnement des pharmaciens dans leur développement professionnel continu (DPC). C'est également cette instance qui est chargée de par la loi de contrôler si les pharmaciens s'acquittent de leur obligation tri-annuelle de DPC.

Les modalités de contrôle du DPC restent tributaires de la publication d'un décret en conseil d'état. Le DPC a été introduit en France par l'article 59 de la loi 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. (dite loi HPST). Cette DPC a pour objectif de favoriser l'échange des connaissances, les relations pluridisciplinaires, de faire valoir l'expertise acquise, valoriser et formaliser l'existant, de garantir la qualité et la sécurité des pratiques, et d'améliorer continuellement la qualité des soins et le service rendu aux patients.

Lors du FORMEDFOR, le Pr. MOLINA, le Pr. NEJMI, le Dr. ZAGHLOUL, le Pr. ANDALOUSSI, le Pr. BAHLAOUI et le Pr. NEJJARI ont participé activement à cette journée de réflexion sur la formation continue.

Au Maroc, et bien que de nombreuses structures ont entrepris des initiatives louables en matière de formation continue, cette formation n'est malheureusement ni efficiente, ni équitable, ni organisée. Une réflexion mérite d'être menée pour étudier l'éventualité de mettre en place un cadre juridique contraignant, de définir les prérogatives de chaque intervenant et de mettre en place une commission pour garantir l'indépendance du DPC.

Quand l'information s'éclipse derrière la communication...

Par Abderrahim DERRAJI - 22 mars 2016

La communication emboîte de plus en plus le pas à l'information. Aux États-Unis, pays qui est souvent copié avec quelques années de retard, le nombre de communicants serait 4 fois supérieur au nombre de journalistes.

En journalisme, l'information peut être définie comme tout élément d'une histoire ayant été vérifié et validé contrairement à une rumeur ou à un bruit de couloir. Quant à la communication, elle peut désigner tout élément de discours ayant été produit à des fins précises, notamment pour vanter les mérites d'un produit ou d'une entreprise ou pour étayer une thèse.

Généralement, le journaliste aguerri ne peut s'exprimer que quand ses informations sont validées et donc véritables, tandis que le communicant cherche toutes les opportunités avec l'unique objectif d'imposer un discours, quitte à faire des déclarations qui manquent d'exactitude. Des notions ambiguës peuvent être sciemment avancées afin d'entretenir le flou et occuper l'espace même quand le communicant n'a rien à se mettre sous la dent.

L'autre élément qui vient accentuer ce flou, c'est l'accessibilité aux nouvelles techniques de l'information et de la communication (TIC). Ces derniers ont permis à de simples internautes de s'ériger, du jour au lendemain, en fournisseur de contenu. Le foisonnement des sites Internet et des forums rend le tri de l'information particulièrement compliqué.

Par ailleurs, les communicants n'hésitent plus à mener des enquêtes afin de légitimer les thèses qu'ils souhaitent défendre. Du coup, et à l'exception de quelques initiés, il devient de plus en plus difficile de séparer le bon grain de l'ivraie.

Le Maroc n'échappe pas à l'hégémonie de la communication et il suffit de jeter un coup d'œil sur la presse classique pour se rendre compte que certains journalistes se contentent de relayer des communiqués sans prendre la peine de les passer au crible par de vrais spécialistes des sujets traités.

Quant à la presse dite électronique, elle brille rarement par son exactitude, et en dehors de quelques rares sites Internet sérieux, on a des informations déformées involontairement par méconnaissance des sujets traités ou volontairement pour servir des "commanditaires" soucieux d'influencer l'opinion publique.

Le dernier exemple en date, certains quotidiens ayant relayé les articles relatifs à la signature de la convention du tiers payant, ont induit les lecteurs en erreur en avançant que les médicaments allaient être donnés gratuitement aux malades chroniques dans les pharmacies.

Tout en soulignant l'excellent travail qui est accompli par le département de communication du ministère de la santé, on déplore que la signature de la convention du tiers payant entre les pharmaciens et les caisses d'assurance maladie ait été présentée comme un acquis qui va révolutionner la prise en charge des malades chroniques. Or, il ne s'agit que du renouvellement d'un contrat qui est en vigueur depuis 2013. Si au moins le nombre des médicaments concernés avait été significativement revu à la hausse, ou encore si cette convention avait été généralisée à tous les malades chroniques, on aurait pu la qualifier "d'historique". Malheureusement, la maigre liste des médicaments concernés par le tiers payant est en deçà des attentes des patients et des professionnels de santé.

Quant aux pharmaciens d'officine, ils ne savent pas quoi dire aux malades chroniques qui ont compris qu'ils ne vont avancer que 30% du prix des médicaments. Ces malades ne sont pas non plus au courant que seules 86 spécialités pharmaceutiques sont concernées par le tiers payant et qu'il faut souffrir d'une ALD et bénéficier de l'AMO pour avoir droit au tiers payant.

Voilà donc une information qui aurait pu être claire et concise et nous éviter le flou engendré par une communication qui manque crucialement de clarté...

Industrie pharma : la « fiole » est à moitié pleine !

Par Abderrahim DERRAJI - 12 avril 2016

« C'est un événement qui rassemble l'ensemble de tout l'écosystème pharmaceutique marocain.

Moment d'échanges, de manière décontractée et informelle...mais sérieuse ». C'est ainsi que M. Ayman CHEIKH LAHLOU président de l'AMIP (1) a introduit l'AMIP-PHARMADAYS, événement dont la première édition s'est tenue le vendredi dernier à Casablanca. Il a ensuite mis en exergue l'ambition de son association de pérenniser les acquis de l'industrie pharmaceutique tout en prospectant de nouvelles voies lui permettant de concrétiser davantage de partenariats Sud-Sud.

Ce mot de bienvenue a rapidement fait place à la projection d'un film d'une dizaine de minutes retraçant l'épopée de l'industrie pharmaceutique depuis ses balbutiements. Le président a aussi mis en avant la clairvoyance des différents intervenants qui ont permis sa mise en place.

Le ministre de la santé, M. El Houssaine LOUARDI, qui a suivi avec intérêt cette séquence vidéo, n'a pas manqué de rappeler le rôle joué par toutes les composantes de l'industrie pharmaceutique dans l'accompagnement des réformes entreprises par son département. Il a aussi rappelé brièvement les efforts consentis par le gouvernement pour améliorer le taux de couverture de l'assurance maladie et par son ministère dans l'accélération de la promulgation d'une vingtaine de textes de loi. D'après le ministre de la santé, ces textes législatifs vont permettre d'annihiler les obstacles qui se dressent devant le développement du secteur de la santé en général et du secteur pharmaceutique en particulier.

M. Faïçal MEKOUAR, Vice-Président Général de la CGEM (2), a aussi souligné l'apport d'un arsenal juridique étoffé dans la restructuration et la régulation du secteur pharmaceutique. Il a également salué les choix qui ont permis la mise en place d'une politique de santé bien orientée, notamment par la mise en place de mécanismes garantissant la qualité et la disponibilité du médicament. Mr MEKOUAR a cependant déploré la contribution des ménages dans la prise en charge des soins ambulatoires qui reste anormalement élevée. Ceci explique en grande partie la très faible consommation des médicaments au Maroc.

D'autres présentations ont été programmées et ont mis l'accent sur les spécificités de l'industrie pharmaceutique, l'importance de l'innovation, l'approche citoyenne et les réalisations et les perspectives de développement de celle-ci.

L'industrie pharmaceutique, qui a atteint son âge de maturité, a rendu de loyaux services et permet au Maroc de subvenir à 65% de ses besoins en médicaments. Tous les ingrédients semblent réunis pour que cette industrie continue d'aller de l'avant, à condition d'un rapprochement entre ses différentes composantes. Comme l'a rappelé M. MEKOUR, unies les composantes de l'industrie pharmaceutique marocaine parleraient d'une même voix et in fine développeraient des synergies qui conditionneront l'avenir de ce secteur

(1) Association Marocaine de l'Industrie Pharmaceutique

(2) Confédération Générale des entreprises du Maroc



Observance : fâchis et inaccessibilité...

Par Abderrahim DERRAJI - 3 mai 2016

D'après l'OMS, l'observance aux traitements ne dépasse guère les 52% dans les pays développés. Ceci impacte lourdement les caisses d'assurances maladies. À titre d'exemple, le coût du défaut d'observance en France serait de 9 milliards d'euros.

Dans les pays émergents comme le Maroc, et même si l'origine du non suivi des thérapies est souvent d'ordre économique, on dénote une mauvaise compliance aux traitements chez de nombreux patients notamment les malades chroniques et les malades souffrant de pathologies lourdes.

Les patients qui ne sont pas suffisamment informés sur les risques qu'ils encourent et/ou qui refusent d'admettre leurs maladies pourraient, grâce à un effort collectif, devenir plus observants à leurs traitements.

Les médecins et les pharmaciens, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, constituent les éléments clefs de cette problématique. La surcharge du travail ou le manque de temps ne peut les dispenser de fournir les conseils adéquats à chaque cas. Un malade a qui le médecin démarre un traitement anticoagulant, ne devrait quitter le cabinet ou la clinique qu'après avoir eu toutes les informations nécessaires pour qu'il ne mette pas sa vie en danger. Le pharmacien doit prendre le relais et fournir au patient toutes les informations concernant les effets indésirables des AVK. Il doit aussi inciter les patients à respecter scrupuleusement la posologie et à effectuer régulièrement les analyses médicales qui s'imposent.

Le pharmacien et le médecin pourraient également envisager de remettre au patient un dépliant en «darija» ou en français pour garantir son adhésion au traitement. Dans certains cas, notamment les jeunes, on peut envisager l'utilisation d'applications mobiles pour qu'ils n'oublient pas leurs traitements.

Quant-aux personnes âgées qui peuvent avoir tendance à oublier leurs traitements, il faut impliquer un aidant à chaque fois que c'est nécessaire.

Malheureusement, à la fin d'une hospitalisation, le malade peut ne pas être suffisamment sensibilisé aux risques liés à tout usage inapproprié des AVK. Du coup, il peut espacer, de son propre gré, les consultations médicales ou les dates prévues pour les analyses médicales. Bien souvent, il se contente d'aller à la pharmacie afin de renouveler son traitement comme s'il s'agissait d'une spécialité pharmaceutique dénuée de toute iatrogénie.

Ce problème d'observance peut avoir de lourdes conséquences sur toute la communauté, à l'image de l'antibiothérapie qui n'est pas toujours suivie malgré les mises en garde des médecins et des pharmaciens. Un tuberculeux non observant se met en péril et risque de transmettre à son entourage un BK résistant. Les malades ainsi contaminés coûtent 10 fois plus cher que les malades affectés par un BK non résistant.

Le coût de la non observance compromettra, à moyen ou à long terme, la pérennité des caisses d'assurances maladies. Ceci devrait les inciter à approcher les pharmaciens et les médecins pour mettre en place une stratégie commune visant à améliorer l'observance des malades et particulièrement les malades chroniques. Une rémunération des professionnels de santé pour des services s'apparentant à l'éducation thérapeutique pourrait être envisagée si des économies conséquentes sont réalisées par les caisses d'assurance maladie.

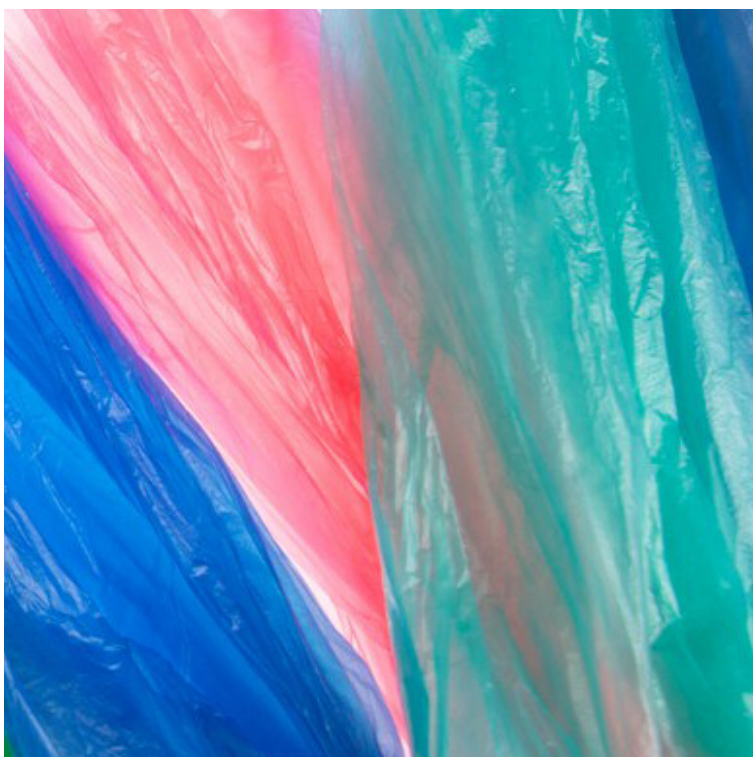
Sacs en plastique : nos enfants nous remercieront...

Par Abderrahim DERRAJI - 21 juin 2016

La loi 77-15 interdisant la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en plastique, publiée le 14 décembre 2015, entrera en vigueur en juillet 2016, c'est à dire dans une semaine.

Cette mesure qui est à saluer, concerne tous les sacs en plastique à l'exception de ceux destinés aux secteurs agricole et industriel ainsi qu'à la collecte des déchets ménagers. Les sacs isothermes et ceux destinés à la congélation et surgélation jouissent également d'une dérogation.

Pour rendre cette nouvelle loi dissuasive, le législateur a prévu des amendes pouvant atteindre un million de DH. En effet, l'article 9 de la loi 77-15 punit toute per-



sonne se rendant coupable de fabrication de sacs en plastique d'une amende de 200000 DH à 1 million de DH. Quant à l'article 10 de la même loi, il sanctionne tout détenteur en vue de vente ou de distribution (onéreuse ou gratuite) de sachets en plastique d'une amende dont le montant varie entre 10000 et 500000 DH. Une amende de 20000 à 100000 DH est également prévue pour toute personne qui détournerait l'usage des sacs en matière plastique.

Cette décision met ainsi fin à un déni collectif vis à vis de l'usage des sachets en plastique qui a affecté irrémédiablement notre environnement. Le chiffre de 900 sachets par habitant fait du marocain le deuxième consommateur de sachet en plastique au monde!

Les pharmaciens, qui font appel aux sachets en plastique à chaque dispensation de médicaments, sont également concernés par cette loi. Le recours à ces sachets, malgré la disponibilité des sachets en papier, s'explique surtout par leur coût et par leur solidité. Les sachets en papier sont fragiles ce qui les rend presque inutilisables pour les sirops et les ampoules buvables. Mais ces inconvénients et les sacrifices à faire ne sont rien devant le plaisir de retrouver une nature dépouillée d'autant de sacs en plastique.

Ce qui est étonnant, par contre, c'est qu'à une semaine de la mise en application de la loi 77-15, la majorité des pharmaciens n'ont pas encore reçu de courrier les informant de leurs obligations, des risques qu'ils encourent y compris en utilisant des sachets biodégradables et des éventuelles alternatives envisageables.

Pharmacien : un problème peut en cacher un autre.....

Par Abderrahim DERRAJI - 26 juillet 2016

Si tout le monde connaît les expressions : « Un malheur n'arrive jamais seul » et « Jamais deux sans trois », le secteur de la pharmacie au Maroc, lui, en fait l'amère expérience depuis quelques années ! À chaque fois que les pharmaciens essayent de régler un problème, ils se retrouvent confronté à un autre auquel ils ne s'y attendaient guère.

Les pharmaciens des années 70-80 vivaient de leur métier. Ils étaient respectés et l'ambiance entre eux était plutôt confraternelle. Malheureusement, cette période de prospérité relative a fait place à une période de vaches maigres et de tumulte. Celle-ci s'explique en grande partie par l'augmentation exponentielle du nombre de créations d'officine. Leur nombre est passé en moins de trois décennies d'un millier à presque 12000, un record digne de figurer au livre Guinness des records.

Pour remédier à cette situation inédite, les pharmaciens ont demandé la mise en place du numérus clausus. Le ministre actuel et Mme Yasmina BADDOU avaient même promis de répondre favorablement à cette doléance ! Entre temps, d'autres problèmes comme la baisse de prix des médicaments, le non respect du circuit de distribution, les difficultés afférentes au passage PPM-PPV ont fait oublier aux pharmaciens cette revendication. Pourtant, le numérus clausus a permis aux pays voisins de mieux réguler les créations des officines.



Parmi les sujets qui ont fait couler beaucoup d'encre, la vente des médicaments dans les souks et chez les épiciers. Depuis plus de 20 ans, les pharmaciens d'Oujda, n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme contre la vente de médicaments de contrebande au fameux Souk Al Fallah. Malheureusement, les mesures prises ont été insuffisantes. Souk Al Fallah est presque devenu une « franchise » puisque beaucoup de villes ont aujourd'hui un souk, totalement hors la loi, où les malades peuvent s'approvisionner en médicaments dont la traçabilité est non maîtrisée.

Les baisses qui se sont succédées depuis la promulgation du décret de fixation du prix des médicaments ont impacté sérieusement le chiffre d'affaires des pharmaciens. Mais leur majorité a cru et croit, dur comme fer, que des mesures compensatoires allaient être envisagées pour les aider à passer ce cap difficile. Au lieu de cela, les conseillers de la deuxième chambre leur ont préparé une surprise de taille. Ils ont tout simplement amendé les articles 2 et 138 du projet de loi 109-12 portant code de la mutualité pour permettre aux mutuelles d'avoir, entre autres, leurs propres pharmacies. C'est pour cette raison qu'une partie des pharmaciens a choisi de se joindre aux autres professionnels de santé le 18 juillet afin de participer à un sit-in devant le parlement. La Fédération des syndicats des pharmaciens du Maroc a également convoqué ses syndicats à un conseil fédéral qui s'est tenu à Rabat le 20 juillet. Durant ce conseil fédéral, les représentants des syndicats ont décidé d'entamer une série d'actions notamment des grèves si leurs doléances ne sont pas prises en considération.

Il n'y a plus qu'à espérer que ce problème soit rapidement relégué aux oubliettes pour que les pharmaciens s'attaquent, cette fois-ci, un à un et en impliquant toutes les composantes de la profession, à la ribambelle de problèmes qui menacent la pérennité de la pharmacie d'officine. En attendant, prions que la profession soit frappée d'une « loi des séries » mais de solutions, cette fois-ci !

Depakine : la communication ne suffit pas !

Par Abderrahim DERRAJI - 22 août 2016

De nombreux quotidiens et sites Internet marocains ont publié, la semaine dernière, des articles au sujet de la tératogénicité du valproate, principe actif de la DEPAKINE® et de ses génériques. Certains journalistes ont même donné l'impression de découvrir la «supercherie du siècle» et le titre habituel « Un médicament dangereux continue à être commercialisé au Maroc... », a été une fois de plus réutilisé!

Par ces titres accrocheurs, dont le seul objectif est d'attiser la curiosité des lecteurs, on a donné l'impression que les médicaments à base de valproate ne sont commercialisés qu'au Maroc, ce qui est totalement faux.

Une fois de plus, au lieu d'adopter des attitudes saines pour régler un problème de santé publique, chacun y est allé de son explication. La quête du sensationnel a pris le pas sur la recherche d'une information exacte au sujet de ce médicament dont la première mise sur le marché a été effectuée par Sanofi, il y a plus d'un demi siècle.

D'autres laboratoires ont, à leur tour, mis sur le marché des génériques de ce médicament anticonvulsivant. Le valproate rentre également dans la composition de deux spécialités DÉPAKOTE® et DÉPAMIDE® qui sont indiquées dans les troubles bipolaires.

Les effets tératogènes du valproate de sodium sont connus depuis le début des années 1980 (1), notamment les anomalies de fermeture du tube neural (Spina Bifida). D'autres articles publiés entre les années 1980 et 1990 ont confirmé les malformations congénitales attribuables aux antiépileptiques en général et au valproate en particulier. Et ce n'est qu'à partir des années 2000 que des observations de retards de développement et de troubles du spectre de l'autisme touchant certains enfants exposés in utero ont été à l'origine d'études qui ont confirmé ce sur-risque.

Le 26 mai dernier, l'ANSM (2) (Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé-France) a restreint les conditions de prescription et de délivrance du valproate et dérivés chez les filles, les adolescentes, les femmes en âge de procréer et les femmes enceintes. L'Agence exige que l'initiation du traitement soit annuellement effectuée par des spécialistes en neurologie, en psychiatrie ou en pédiatrie. Cette prescription devant être présentée au pharmacien à chaque délivrance en même temps qu'un accord de soins signé par la patiente. Malheureusement, dans la pratique ces exigences ne sont pas toujours prises en considération. Un sondage réalisé, en octobre 2015 par Vivavoice pour le compte de l'ANSM auprès de 202 pharmaciens, a démontré que 33 % d'entre eux ne sont pas au courant des nouvelles dispositions relatives à la dispensation du valproate. Cette enquête a montré aussi que 62% des patientes n'étaient que peu ou pas informés des risques encourus.

Au Maroc, le ministre de la santé vient de décider de renforcer la vigilance pour assurer le suivi des effets indésirables de ces spécialités pharmaceutiques. Le département de M. El Hossein LOUARDI a adressé une lettre d'information (3) à ce sujet aux présidents des instances professionnelles, aux directeurs régionaux de la santé, aux délégués provinciaux et aux directeurs des hôpitaux.

On ose espérer que tant que le rapport bénéfice / risque continue à justifier l'administration de ce médicament, des mesures concrètes devraient être adoptées pour sécuriser la prescription et la dispensation des médicaments à base du valproate et ses dérivés chez la femme en âge de procréer.

Les instances professionnelles ont l'obligation de relayer l'information en s'assurant que leurs membres l'ont bel et bien reçue. Il serait également opportun de prévoir des dépliants, notamment en arabe, pour informer les patientes traitées par ces médicaments ainsi que des formulaires d'accord de soin téléchargeables à partir du site du ministère de la santé ou du site du Conseil national de l'ordre des médecins.

Le Centre marocain de pharmacovigilance (CMPV) qui suit de près cette problématique, devrait jouer un rôle clé dans l'évaluation de l'ampleur du problème. Mais pour que le CMPV puisse brosser un tableau exhaustif de la situation qui prévaut au Maroc, les professionnels de santé devraient s'impliquer davantage en notifiant tous les effets indésirables en relation avec l'utilisation du valproate et de ses dérivés.

Industrie pharma : sans accompagnement, la pilule risque d'être amère!

Par Abderrahim DERRAJI - 27 septembre 2017

Si par le passé, les opérateurs de l'industrie pharmaceutique n'accordaient que peu d'intérêt à la communication, aujourd'hui les choses sont en train de changer. Leurs associations et particulièrement l'AMIP1 ont mis les bouchées doubles pour faire connaître les spécificités de leur secteur, leurs apports et leurs attentes.

Depuis l'électrochoc que la profession a subi pendant et après l'élaboration du projet de fixation du prix du médicament, les industriels ont pris conscience de leur vulnérabilité face à un système de santé qui souffre de manque de visibilité. L'étroitesse du marché et le peu de rapprochements entre les différents laboratoires aggravent cette vulnérabilité.

Heureusement, comme dit le dicton : « À chaque chose, malheur est bon ». Ainsi, et après avoir traversé cette période de turbulences avec plus ou moins de dégâts, les industriels essaient aujourd'hui de trouver des solutions pour pérenniser leurs activités, notamment en s'implantant dans de nombreux pays africains.

Pas plus tard que samedi dernier, le laboratoire Pharma 5 a signé un protocole d'accord avec son partenaire Alliance Médicale (AMCI). Il s'agit d'un investissement de 100 millions de dirhams dans la zone franche de Bassam qui se trouve à la périphérie d'Abidjan. Cette unité produira 70 millions de comprimés et 5 millions de flacons par an. La signature de ce protocole a eu lieu en présence, entre autres, de M. Moulay Hafid ELALAMY2, du ministre de la Santé, Pr. El Houssaine Louardi, et de son homologue ivoirienne Dr. Raymonde Goudou Coffie.

Toujours dans le but de communiquer plus et mieux sur le secteur de l'industrie pharmaceutique, les membres de l'AMIP ont organisé ces deux dernières semaines trois rencontres avec les secrétaires généraux du PAM3, de l'USFP4 et du PPS5. Des réunions avec les leaders politiques des autres partis seront prochainement organisées .

Bien que le Maroc ait réussi à se doter d'une industrie solide qui occupe la deuxième place en Afrique, il n'en reste pas moins que son développement et sa pérennité demeurent tributaires des options qui vont être adoptées par les prochains gouvernements.

L'accompagnement de l'industrie passe obligatoirement par l'accélération de l'adoption des textes de loi, ne serait-ce que pour rendre les lois existantes effectives. C'est le cas du code du médicament et de la pharmacie qui attend certains textes d'application.

Les délais d'obtention de l'AMM6 constituent aussi un vrai handicap pour les industriels et particulièrement ceux qui souhaitent développer leurs exportations.

En ce qui concerne le médicament générique, le président de l'AMIP, M. Ayman CHEIKH LAHLOU a rappelé, lors des réunions avec les leaders politiques que le taux de pénétration du médicament générique reste faible et seule la mise en place de mesures incitatives permettrait son décollage.

Lors de ces réunions, les écosystèmes ont été largement évoqués. Ces derniers avaient nourri beaucoup d'espoir chez les industriels qui espèrent que les prochains gouvernements accéléreront leur mise en place.

Bien évidemment, la survie de tout le secteur dépendra de la survie de toutes ses composantes, et il suffit d'en abandonner une à son sort, pour que le secteur s'écroule comme un château de cartes !

1 Association marocaine de l'industrie pharmaceutique - 2 Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique - 3 Parti authenticité et modernité- 4 Union socialiste des forces populaires - 5 Parti du progrès et du socialisme- 6 Autorisation de mise sur le marché

Le social oui, mais pas à n'importe quel prix !

Par Abderrahim DERRAJI - 4 octobre 2016

Le procureur du Roi de la ville d'El Jadida vient d'ordonner la perquisition du local d'une association de lutte contre le diabète ainsi que l'arrestation de son président.

D'après le journal «Le Matin» du 1er octobre 2016, cette arrestation fait suite au travail mené par la coordination des syndicats des pharmaciens du Maroc. Les membres de cette structure ont entamé leur action en dépêchant un huissier de justice qui a constaté la vente illégale de médicaments avec une remise de 25%.

Alertés, les agents de police d'El Jadida ont rapidement effectué une descente au siège de ladite association et ont pu constater, de visu, la nature et la quantité des médicaments que cette association détenait en stock. Ainsi, et toujours selon l'article publié par «Le Matin», la police a saisi plus de 800.000 DH de médicaments et de produits de santé, ce qui correspond à un stock moyen de plus de 5 pharmacies. Un grand nombre de familles thérapeutiques de médicaments fait partie des produits saisis, y compris des psychotropes, des insulines et des médicaments destinés aux différents hôpitaux et centres de santé du Royaume.

Le plus invraisemblable dans cette affaire, c'est que des boîtes de morphine en provenance d'Espagne ont également été saisies ! Or, faut-il le rappeler, les morphiniques sont des médicaments fortement réglementés au Maroc, d'autant plus que notre pays est signataire de la convention internationale sur la répression de la toxicomanie qui prévoit de lourdes sanctions pour tout trafic de stupéfiants.

En plus de cette quantité de médicaments retrouvée dans les locaux de l'association, 2.000 autres boîtes de médicaments auraient été retrouvées au domicile du président arrêté par la police.

Cette affaire pose un certain nombre de questions. Tout d'abord, qui livre cette association en passant outre le circuit légal de distribution des médicaments ? Ensuite, est-ce que, sous couvert du social, nous devons sacrifier la sécurité de l'utilisation des médicaments ? Et enfin, devons-nous, à chaque fois, attendre qu'une plainte soit déposée pour réagir face à une situation grave qui exige des mesures urgentes ?

Malheureusement, notre vécu nous fait craindre que l'empathie et la clémence, qui sont souvent de mise sous nos cieux, permettent aux responsables de cette affaire et de leurs complices d'échapper aux sanctions prévues par l'article 135 de la loi 17-04, à savoir une peine d'emprisonnement de 3 mois à 5 ans et une amende de 5.000 à 50.000 dirhams.

Pour conclure, nous espérons que cette affaire va réveiller les esprits pour qu'on prenne enfin conscience de l'ampleur de la situation. L'exercice illégal de la pharmacie, sous toutes ses formes, y compris par certains professionnels de santé, doit immédiatement cesser. Non seulement pour respecter le monopole de compétence que le législateur a octroyé au pharmacien, mais surtout pour ne plus mettre en danger nos malades.

(1) Les pharmaciens attaquent en justice une association pour vente illégale de médicaments le matin – 30 septembre 2016 lien

Loi 17-04, dix ans après!

Par Abderrahim DERRAJI - 29 novembre 2016

«Loi 17-04, dix ans après : État des lieux et perspectives de développement dans le secteur de l'industrie et de la répartition pharmaceutiques», tel est le thème retenu par les organisateurs de la 19e édition de la Journée du Conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs, prévue le 3 décembre prochain à Casablanca.

Ce rendez-vous sera l'occasion idoine pour évaluer le Code du médicament et de la pharmacie, et pour élaborer des propositions permettant à cette Loi de continuer à réguler le secteur d'une manière optimale.

L'adoption de la loi 17-04 n'a pas été de tout repos. Les appréhensions de toutes les composantes du secteur, et particulièrement les pharmaciens d'officine, faisaient craindre le pire. Finalement, c'est grâce aux concessions faites de parts et d'autres que cette Loi a pu être promulguée le 7 décembre 2006.

Si ce texte législatif répond globalement aux attentes des professionnels du secteur, il regorge néanmoins de renvois réglementaires qui ont retardé ou rendu impossible la mise en application de certaines dispositions de cette même loi.

Malgré les efforts fournis par l'administration pour que les textes d'application puissent voir le jour, certains textes demeurent dans l'expectative. Pour d'autres, comme les dispositifs médicaux, même si les textes d'applications sont là, l'effectivité de l'article 30 de la loi 17-04 se fait toujours attendre.

La loi 17-04 dépend aussi pour l'application de certaines de ses dispositions d'autres textes, parfois de même valeur juridique. Tel est le cas de la bioéquivalence dont la mise en place est restée longtemps tributaire de l'adoption de la loi relative à la recherche biomédicale.

Par ailleurs, les spécialistes du secteur s'accordent sur l'urgence de la promulgation des décrets et des arrêtés d'application, notamment les textes concernant : l'inspection, la pharmacovigilance, la promotion et la visite médicale, les bonnes pratiques de fabrication et de distribution, etc.

La mise en application de la Loi 17-04 a également mis à nu des défaillances qui nécessitent aujourd'hui la réactualisation de certaines de ses dispositions. L'arrivée de nouveaux médicaments, comme les biosimilaires, requiert aussi des réaménagements de cette loi.

Pour conclure, la Loi 17-04 permet globalement une bonne régulation du secteur pharmaceutique, mais pour qu'elle puisse continuer à jouer ce rôle, il faut publier les textes d'application en souffrance et la réactualiser régulièrement. Faute de quoi, bon nombre de dispositions deviendront anachroniques pour réguler un secteur en perpétuelle évolution.



Medicament.ma : une application au service des professionnels de santé et des patients

Par Abderrahim DERRAJI - 6 décembre 2016

La Faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda a accueilli, du 1er au 3 décembre 2016, les Rencontres de l'Oriental. Cette première édition avait pour thème «Économie numérique, santé, développement durable : défis et enjeux pour l'Oriental».

Parrainées par la Fondation du Lycée Omar Ibn Abdel Aziz et les plus hautes autorités nationales et régionales, ces premières Rencontres de l'Oriental ont eu pour objectif de dresser un état des lieux et d'offrir des repères forts à la nouvelle génération, en termes de métiers porteurs et d'initiatives entrepreneuriales. Les organisateurs ont choisi trois thèmes d'avenir, à savoir l'économie numérique, la santé et le développement durable.

Durant la séance dédiée à la santé, qui a été présidée par le Pr Abderrahim Azzouzi, doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda, des experts nationaux et internationaux se sont relayés pour mettre en avant l'apport de la e-santé, la télémédecine et leurs perspectives.

Actuellement, les professionnels de santé ont entamé, dans de nombreux pays, une phase d'appropriation des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'accessibilité aux soins.

À l'instar des autres nations, le Maroc a commencé à prospecter la e-santé et la télémédecine pour faire face à la pénurie des ressources humaines qui affecte le secteur de la santé et pour optimiser les ressources disponibles.

S'inscrivant dans cette dynamique prometteuse, notre équipe, qui suit de près cette révolution numérique, s'est fixée comme objectif de lancer une application destinée aux professionnels de santé et aux usagers des médicaments. Cette application pour Smartphone donne accès à une monographie des médicaments commercialisés au Maroc.

Annoncée aux Rencontres d'Oujda, l'application Medicament.ma permet d'effectuer des recherches de médicament par désignation commerciale, par substance active ou par prix.

Grâce à cette application, il est également possible d'avoir la liste des nouveaux médicaments et de trouver rapidement un médicament juste en «scannant» son code à barres. Cette application android permet aussi de rechercher rapidement les médicaments ayant la même composition.

Notre équipe prévoit aussi de s'atteler à mettre sur pied la version iOS, en espérant la proposer sur Apple Store en 2017.

Comme à chacun de nos lancements, nous comptons sur vos retours pour améliorer cette application et l'enrichir afin de vous offrir la monographie la plus complète et la plus pratique possible.



Textes : Abderrahim DERRAJI & Zitouni IMOUNACHEN

Photos : Abderrahim DERRAJI

2 janvier 2016

